



## COMPTE-RENDU

Démarche de gouvernance pour une gestion concertée et durable des nappes profondes du bassin de l'Adour

Réunion du comité de pilotage du 1<sup>er</sup> février 2022

**Date** : mardi 1<sup>er</sup> février 2022

**Lieu** : Salle Henri Lavielle, Hôtel Planté du Département des Landes, Mont-de-Marsan

**Participants** : cf. charte pour la liste complète des invités

Paul Carrère - Président de l'Institution Adour

Roger Combres - Président du SIAEP Nogaro

Régis Gelez - Délégué Eaux Marennes-Maremne Adour (EMMA)

Bernard Kruzynski - Délégué communautaire, Régie des eaux de Mont de Marsan agglomération

Bernard Labadie - Institution Adour, Vice-Président du SEMT

Didier Larrazabal - Président du SMNEP

Charles Pelanne - Vice-Président du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques

Bernard Verdier - Vice-Président du Conseil départemental des Hautes-Pyrénées

Laure Valette - DREAL, Délégation de bassin Adour-Garonne (services)

Pascal Dubois - DREAL Nouvelle-Aquitaine (services)

Natacha Juvanon - DDT 32 (services)

Séverine Ramond - DDT 32 (services)

Marie-Gabrielle Mouneyres - DDTM 40 (services)

Pierre Escalé - DDTM 64 (services)

Laurence Naffzger - DDT 65 (services)

Véronique Mabrut - Agence de l'eau Adour-Garonne (services)

Eric Guimon - Agence de l'eau Adour-Garonne (services)

Eric Lavie - Région Nouvelle-Aquitaine (services)

Florent Barat - CD 32 (services)

David Flandin - CD 40 (services)

Kathleen Guiraud - CD 64 (services)

Catherine Labat - CD 65 (services)

Claude Laffonta - CD 65 (services)

Thierry Devaurs - CD 65 (services)

Thierry Baqué - Chambre d'agriculture 32 (services)

Fabien Dauriac - Chambre d'agriculture 65 (services)

Bernard Grihon - Chambre d'agriculture 40/Irrigadour (services)

Julien Rabe - Chambre d'agriculture (services)

Alban Senegas - Irrigadour (services)

Benoît Auguin - SYDEC 40 (services)

Patricia Januszkiewicz - SYDEC 40 (services)

Olivier Rolin - SMNEP (services)

Marie Wuithier - SEMT (services)

Frédéric Pomarez - Syndicat EMMA (services)

Dorothee Campagnolle - SAT 32 (services)

Daniel Hourcastagnou - Véolia, DSP SIAEP Nogaro

Donovan Testa - Trigone (services)  
 Jean-Daniel Rinaudo - BRGM  
 Didier Portelli - Institution Adour (services)  
 Marie Bareille - Institution Adour (services)  
 Mélanie Erostate - Institution Adour (services)

**Support de présentation** : cf. diaporama joint en fin de compte rendu

**Ordre du jour** :

- Dernières actualités
- Présentation du projet de recherche Inclusive
- Enjeux et objectifs de gestion des nappes profondes - Etat des lieux de l'AEP
- Présentation des scénarios de gestion intégrée des nappes profondes de l'Adour

## Dernières actualités

- **Adhésion à la charte** - Cf. diapos 4

La large majorité des acteurs (33 sur les 38 sollicités) ont adhéré à la charte.

- **Groupe d'experts hydrogéologues** - Cf. diapos 5

La composition du groupe d'experts hydrogéologues est présentée ; elle pourra évoluer en fonction des besoins et/ou de l'identification de personnes ressources. Pour rappel, ce groupe a vocation à accompagner le territoire sur les aspects complexes d'hydrogéologie, notamment pour l'analyse des simulations du modèle d'écoulement.

- **Restitution du projet GAIA** - Cf. diapos 6

La restitution du projet GAIA s'est déroulée en webinaire le 26 novembre de 2021. La vidéo du webinaire et les rapports d'étude sont publics et disponibles sur le site du SIGES Aquitaine :

- <https://sigesaqi.brgm.fr/Webinaire-restitution-projet-Gaia.html>
- <https://sigesaqi.brgm.fr/Rapports-GAIA.html>

- **Présentation du projet Inclusive** - Réalisée par Jean-Daniel Rinaudo - Cf. diapos 7 à 13

Le projet Inclusive, mené par Laura Seguin et Jean-Daniel Rinaudo du BRGM, s'intéresse à l'étude des processus participatifs pour mieux comprendre leur rôle dans l'élaboration de règles de gestion des eaux souterraines. Plusieurs sites pilotes sont étudiés à travers le monde, dont trois en France : la Seudre, les lacs des Landes et les nappes profondes du bassin de l'Adour. Afin de pouvoir suivre et évaluer le processus de concertation et d'appropriation des connaissances, Laura Seguin et Jean-Daniel Rinaudo réaliseront au cours de la démarche une série d'entretiens (dès le mois de mai et à l'issue de chaque instance) avec un panel représentatif d'acteurs volontaires. Ils assisteront également aux instances en tant qu'observateurs. Les résultats de l'étude et l'expérience du territoire pourront être, selon la volonté des acteurs, partagés avec les territoires voisins. Ce projet n'interfère en rien dans la concertation en cours mais repose sur un certain engagement des acteurs.

## Enjeux et objectifs de gestion des nappes profondes de l'Adour - Etat des lieux consolidé avec les collectivités d'AEP - Cf. diapos 14 à 27

Après un rappel du périmètre et de l'état des lieux des usages des nappes profondes, le bilan des rencontres réalisées auprès des syndicats d'AEP exploitant ces nappes est présenté. Ces rencontres ont mis en évidence une progressive tendance à la généralisation des problématiques de qualité (notamment en raison de la présence de métabolites de produits phytosanitaires) sur les ressources exploitées pour l'eau potable, qu'elles soient superficielles ou souterraines (cours d'eau et nappes alluviales). Localement, des situations de tension concernant la quantité, bien que ponctuelles, sont déjà alarmantes. Certains forages captant les nappes profondes sont également impactés par la présence de métabolites de produits phytosanitaires. Face à ces problématiques, les stratégies adoptées par les syndicats sont très variées (abandon de captages, solutions curatives, recherche de ressources, etc.) cependant, la sécurisation de l'AEP par mutualisation des ressources via l'interconnexion des réseaux d'eau potable est largement privilégiée. Cette stratégie permet la sécurisation à court ou moyen terme, en réponse à des problématiques prégnantes, mais induit un paysage complexe d'interconnexions et



d'indépendance des collectivités à des ressources parfois déjà vulnérables. Enfin, plus qu'une potentialité, le report futur des prélèvements en souterrain profond inquiète déjà les syndicats. Pour s'assurer de la sécurisation à long terme des usages, les conditions d'accès et d'exploitation actuelles et futures de nappes profondes doivent donc être anticipées et encadrées. Il est indispensable d'anticiper l'avenir en s'engageant dans la mise en œuvre d'une gestion intégrée et durable des ressources en eau dans leur ensemble, à long terme et à l'échelle globale du territoire.

### Scénarios de gestion intégrée des nappes profondes du bassin de l'Adour - Cf. diapos 28 à 42

Un rappel des outils institutionnels est effectué. L'outil contrat est un accord technique et financier entre partenaires volontaires. Il se compose d'un programme d'actions et d'un plan financier. C'est un engagement moral sans portée réglementaire. Le SAGE est un outil de planification à long terme. Il se compose d'un plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD) et d'un règlement, qui a pour but d'appuyer les dispositions jugées les plus importantes. Le PAGD et le règlement sont élaborés en concertation, par le territoire et pour le territoire. Le SAGE pose le cadre d'une gestion durable et concertée à long terme. Il est révisable tous les 6 ans ou plus.

Les scénarios de gestion envisageables sur le territoire sont présentés, en accord avec le document « Scénarios de gestion intégrée pour les nappes profondes du bassin de l'Adour » diffusé le 7 janvier 2022, qui détaille les outils, les enjeux et les scénarios de gestion :

#### Synthèse des échanges

*Bernard Verdier (Vice-Président du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques) demande à ce que la notion de mise en œuvre « permanente » du SAGE soit expliquée. Mélanie Erostate et Marie Bareille (Institution Adour) expliquent qu'il s'agit là d'une manière d'évoquer que, lorsqu'un SAGE est mis en œuvre sur le territoire, il reste sur le temps long. Le cadre de gestion posé par un SAGE ne disparaît pas mais il évolue en fonction des besoins et de la volonté de la commission locale de l'eau (CLE).*

### Financements mobilisables - Cf. diapos 43 à 44

Les possibilités d'accompagnement financier par l'Agence de l'eau Adour-Garonne et les Régions sont détaillées pour chaque scénario. Les montants présentés ne tiennent pas compte des coûts liés à la réalisation d'études complémentaires. Au-delà de l'année 2022, la démarche ne bénéficiera plus de leurs soutiens financiers si elle se poursuit dans ce contexte informel. Si le territoire s'oriente vers le choix d'un outil, l'Agence de l'eau et les Régions accompagneront la démarche. L'Agence de l'eau Adour-Garonne et la Région Nouvelle-Aquitaine considèrent que l'outil SAGE est à privilégier.

#### Synthèse des échanges

*Véronique Mabrut (Agence de l'eau Adour-Garonne) confirme que la démarche ne bénéficiera plus du soutien financier de l'agence de l'eau après 2022 si le territoire ne s'engage pas dans l'élaboration d'un outil de gestion formel (SAGE ou contrat).*

*Eric Lavie (Région Nouvelle-Aquitaine) précise que la Région ne soutiendra pas financièrement la démarche au-delà de 2022 dans ce contexte informel. La Région dispose d'un champ d'intervention plus important dans le cadre de l'élaboration d'un SAGE. Elle sera en mesure d'accompagner financièrement l'animation du SAGE ainsi que les études nécessaires à son élaboration. De plus, le prochain contrat de plan État-Région, actuellement en phase de validation, intègre un accompagnement des SAGE, ce qui garantit un accompagnement financier sur la durée pour cet outil. Dans le cadre de l'élaboration d'un contrat, les possibilités de financement seront plus limitées et ne concerneront que l'animation.*

*Bernard Verdier (Vice-Président du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques) interroge sur le coût des études complémentaires. Mélanie Erostate (Institution Adour) explique que le coût sera dépendant de la nature des études pertinentes à mener pour soutenir la démarche de gestion ; chaque étude devra être budgétisée au cas par cas. A ce jour, nous n'avons pas la lisibilité sur les études que les acteurs souhaiteront voir mettre en place. Il est cependant certain que le modèle GAIA devra être mobilisé pour la simulation des scénarios tendanciels et prospectifs d'exploitation des nappes profondes. Le coût dépend de la complexité du scénario à simuler ; 8 000 € par modélisation semble être un maximum d'après les informations dont nous disposons. Marie Bareille (Institution Adour) complète en rappelant que le SAGE nécessite deux études essentielles à savoir, l'étude juridique et la démarche d'évaluation environnementale. L'étude juridique, confiée le plus souvent à un cabinet juridique, permet de consolider les documents du SAGE et peut coûter entre 10 000 et 15 000 €. La démarche d'évaluation environnementale peut, elle, faire l'objet d'une prestation ou être réalisée en*



interne et validée par la CLE, à l'image du SAGE Adour aval.

### **Synthèse des outils** - Cf. diapos 43 à 44

Les éléments clés concernant chaque outil sont synthétisés. Un comparatif des calendriers prévisionnels est présenté. A l'horizon 2028, soit les acteurs s'orientent vers un contrat et il sera nécessaire de reprendre les discussions car le territoire sera de nouveau sans outil dédié à la gestion de la ressource, soit ils s'orientent vers un SAGE et le cadre d'une gestion durable et concertée reposera sur un document opposable et révisable, qui devra être mis en œuvre par les acteurs locaux, éventuellement dans le cadre d'un outil contractuel pour le décliner.

A l'échelle nationale, les nappes profondes faisant l'objet d'une stratégie de gestion sont toutes encadrées par un SAGE ; à l'image des nappes profondes de la Gironde, de la nappe des grès du Trias inférieur dans les Vosges ou encore de la nappe de l'Astien, dans l'Hérault.

### **Synthèse des échanges**

*Bernard Labadie (Institution Adour) précise qu'il est essentiel que tous les acteurs s'approprient les scénarios de gestion. Chaque acteur doit être conscient que sa voix compte et qu'elle est essentielle pour le choix de l'outil de gestion. Ce choix doit être collectif et concerté ; cela conditionnera tout le suivi de ce dossier.*

*Paul Carrère (Président de l'Institution Adour) précise que le choix de l'outil est déterminant pour les prochaines dizaines d'années. Disposer d'une stratégie et d'une organisation au long cours sur ce type de dossier permet de sécuriser le partage et les usages de l'eau et d'anticiper les aléas futurs. Un outil prospectif et à long terme, tel que le SAGE, semble nécessaire. Paul Carrère invite chaque participant à se positionner concernant le choix de l'outil.*

*Charles Pelanne (Vice-Président du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques) précise que le département se positionne en faveur d'un SAGE car il constitue l'outil de planification le plus efficient à terme, dans une volonté de gestion globale et solidaire de la ressource. Il interroge également sur la possibilité d'élaborer en parallèle à la fois le socle commun de gestion, au travers d'un SAGE, mais aussi d'effectuer des actions locales, au moyen d'un contrat. Marie Bareille (Institution Adour) ajoute que la mobilisation simultanée d'un SAGE et d'un contrat nécessite une mobilisation importante en termes d'animation technique et politique ainsi qu'une sollicitation forte des acteurs ; cela se traduit soit par un besoin supérieur de temps d'animation (au-delà d'un ETP) soit par un calendrier rallongé. Elle précise également que la large majorité des actions listées dans un programme d'actions sont déjà portées par les maîtres d'ouvrages du territoire dans l'exercice de leur compétence. Même en l'absence de contrat, les maîtres d'ouvrages vont continuer à exercer leur compétence. Véronique Mabrut (Agence de l'eau Adour-Garonne) confirme que l'élaboration concomitante d'un SAGE et d'un contrat est une démarche complexe. Même sans contrat, les maîtres d'ouvrages continueront à mettre en œuvre des actions très opérationnelles qui pourront être appuyées par le SAGE et mises en évidence auprès de la CLE, pour alimenter son travail d'élaboration du SAGE.*

*Véronique Mabrut (Agence de l'eau Adour-Garonne) rappelle que, bien que complémentaires, les deux outils n'ont pas la même portée. Les nappes profondes sont principalement concernées par l'AEP. Les projections démographiques à la hausse suggèrent déjà une croissance de la demande future en eau potable, laissant peser un risque de conflit et un besoin de conciliation des usages. L'outil SAGE permettrait de fédérer l'ensemble des acteurs de ce vaste territoire et de disposer d'une assemblée pour partager les préoccupations, les problématiques et les enjeux de chacun. L'Agence de l'eau ne peut être que favorable à l'élaboration d'un SAGE ; c'est l'outil qui serait retenu si la question était posée dès à présent.*

*Bernard Verdier (Vice-Président du Conseil départemental des Hautes-Pyrénées) souligne l'importance de la solidarité du territoire, notamment face aux problématiques de qualité et de quantité dans le contexte de changement climatique. Effectivement, la formule du SAGE est certainement la mieux adaptée. Il souligne toutefois que le travail d'animation doit permettre à chaque territoire de prendre conscience des enjeux collectifs mais aussi d'aborder les problématiques spécifiques à chaque territoire.*

*Bernard Labadie (Institution Adour), Vice-Président du syndicat des eaux du Marseillon et du Tursan et exploitant agricole, irrigant depuis les nappes profondes, estime qu'il y a urgence à intervenir. Le SAGE ne pourra fonctionner que si tous les acteurs se sentent concernés et que tout le territoire veut travailler ensemble dans ce sens.*



Didier Larrazabal (Président du SMNEP) et Olivier Rolin (directeur du SMNEP) précisent que le SMNEP souhaite que l'Institution Adour puisse, à l'issue de la séance, questionner les différents partenaires sur leur implication et le choix de l'outil. Le SMNEP souhaite se positionner à l'issue de ce courrier par une délibération du comité syndical d'ici le mois avril, vraisemblablement en faveur d'un SAGE qui semble l'outil le plus pertinent en termes de gestion à long terme.

Dorothee Campagnolle (DGS SAT 32) précise que le SAT va également prendre le temps d'étudier la proposition d'entrée dans un SAGE. L'orientation vers le SAGE était pressentie et les élus sont prêts. La délibération pourrait probablement avoir lieu dans le courant du mois de mars.

Donovan Testa (Trigone) explique que la présentation en interne du dossier est à venir, vraisemblablement en faveur d'un SAGE, avec le souhait de l'ancrer par une délibération en suivant.

Régie Gelez (délégué Eaux Marensin Marenne Adour) explique que, pour le syndicat EMMA, le SAGE constitue la solution la plus adaptée pour assurer qualité et la quantité de la ressource sur le long terme pour les générations futures.

Charles Pelanne (Vice-Président du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques) souligne qu'il paraît important que l'Institution Adour puisse porter d'une seule voix cette volonté politique de vouloir avancer au travers d'une adhésion de l'ensemble des départements à un même outil. Paul Carrère (Président de l'Institution Adour) précise que le dossier des nappes profondes a déjà été évoqué au sein des instances de l'Institution Adour et qu'il est possible de cadrer cette volonté de portage politique au cours de la prochaine réunion de bureau. Le SAGE semble maintenant l'outil cohérent à mobiliser pour bon nombre d'acteurs néanmoins, il est important de s'assurer que l'ensemble des acteurs, de manière quasi unanime, souhaitent s'orienter vers le choix de l'outil SAGE en laissant à chaque acteur le temps nécessaire aux délibérations.

Florent Barat (Conseil départemental 32) rappelle que le périmètre possible de ce futur SAGE dépasserait le périmètre de compétence de l'Institution Adour dans le Gers et suggère qu'il serait préférable d'avoir aussi une validation du Conseil départemental, et non seulement des élus représentant le département au sein de l'Institution Adour. Le cas échéant, le dossier pourrait être présenté au prochain Conseil en juin. Marie Bareille (Institution Adour) précise que des réflexions sont en cours en interne pour mettre en place le nécessaire, à termes et selon les besoins, pour travailler avec les territoires en dehors du bassin de l'Adour. Elle rappelle cependant qu'il n'y a pas d'obligation pour les structures porteuses de couvrir la totalité du périmètre de l'outil envisagé. L'Institution Adour reviendra rapidement vers les acteurs concernés avec des éléments techniques concrets pour organiser ce travail.

Mélanie Erostate (Institution Adour) propose donc que chaque acteur soit sollicité par courrier dès ce mois de février, pour exprimer son positionnement en faveur de l'engagement dans un SAGE d'ici le mois de juin, en vue d'un prochain comité de pilotage fin juin/début juillet. Paul Carrère (Président de l'Institution Adour) rappelle que les services de l'EPTB se tiennent à disposition pour accompagner les territoires et apporter toutes les précisions nécessaires à une prise de décision éclairée.

Régis Gelez (délégué Eaux Marensin Marenne Adour) souligne l'importance de la communication auprès du grand public sur ce sujet complexe et mal connu. Mélanie Erostate (Institution Adour) précise que plusieurs actions de communication (rédaction de brèves, articles de vulgarisation, webinaires, etc.) ont été menées au cours de l'année 2021 et vont être menées en 2022. Elles seront portées à connaissance du comité de pilotage prochainement.

Bernard Labadie remercie l'ensemble des participants, rappelle l'importance d'un choix collectif pour la réussite de la démarche et lève la séance.

#### **Actions à venir en accord avec les échanges en séance :**

- Sollicitation de chaque acteur par courrier, dès ce mois de février, pour exprimer son positionnement en faveur de l'engagement dans l'élaboration d'un SAGE, nécessitant une réponse par courrier, ou au mieux par délibération, d'ici la fin du mois de juin ;
- Organisation d'un prochain comité de pilotage entre fin juin et début juillet.

